



# Section Sportive Football

## Collège Nicolas Flamel

6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>

### Tests d'entrée

### Mercredi 27 mai 2020

Renseignements :

Collège Nicolas Flamel : 01 30 30 16 76

Mr LAUREC (Enseignant responsable) : [jean.laurec@ac-versailles.fr](mailto:jean.laurec@ac-versailles.fr)

## Journée de détection :

La section sportive est ouverte **AUX FILLES COMME AUX GARÇONS**. Les candidats sont admis après avoir été sélectionnés au niveau sportif et médical.

Pour les entrant en 6<sup>e</sup> : mercredi 27 mai 2020 à 13h30.

Tests physiques et techniques –Matchs à effectif global.

Pour les élèves souhaitant l'intégrer sur un autre niveau, une détection interne au collège est prévue le 1<sup>er</sup> juin 2020.

### ➔ Dérogation et affectation :

L'affectation dans le collège Nicolas Flamel est effectuée par les services de la DSSEN (Direction des services départementaux de l'Education Nationale). Les élèves qui ne sont pas issus du secteur du collège doivent solliciter une dérogation auprès du directeur de l'école primaire pour l'entrée en 6<sup>e</sup>. Ils doivent passer le concours d'entrée dans la section sportive.

## Les entraînements :

Les élèves sont répartis en deux groupes d'entraînement de 2h : 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>. Ces élèves ont un emploi du temps aménagé qui leur permettent d'avoir un ou deux entraînements suivant les semaines.

### ➔ Cela fait donc 3h d'entraînement par semaine d'un point de vue global !

Sur l'année 2018/2019 :

- Le mardi de 8h25 à 10h15 : 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> filles, 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup> en semaine A et 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> en semaine B
- Le jeudi de 8h25 à 10h15 : 4<sup>e</sup>-3<sup>e</sup>
- Le jeudi de 16h05 à 18h : 6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>

Les élèves participent aux compétition UNSS « Excellence » de football et de futsal, contre d'autres sections sportives.

## ■ Le suivi médical en cas d'admission :

Conformément à la circulaire du BO n°22 du 29 mai 2003 « **un examen médical conditionne l'admission en section sportive scolaire** ». Il est renouvelé chaque année et donne lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant la non contre-indication à la pratique de la discipline dans le cadre de la section sportive scolaire. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève mais l'examen médical **doit être effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport**.

## Objectifs poursuivis :

### D'un point de vue éducatif :

- Développer et renforcer le goût de l'effort, la concentration
- Agir selon des règles sécuritaires afin d'adopter un comportement responsable et citoyen
- Renforcer la coopération, la solidarité et l'entraide au sein d'un groupe dans le respect de l'autre et de l'esprit sportif.
- Assumer des rôles sociaux (coach, arbitre) et être plus autonome dans sa pratique du football
- Contribuer à la valorisation de la réussite des élèves au travers de leur réussite sportive

### D'un point de vue sportif :

- Développer une motricité spécifique au football par une pratique approfondie
- Permettre aux élèves de s'épanouir à travers la pratique d'une activité qu'ils affectionnent
- Développer une culture fine de cette activité au niveau technique et tactique
- Rencontrer avec des élèves de sections sportives appartenant à des établissements différents
- Sensibiliser les élèves à l'importance d'une pratique régulière

## Engagements :

En entrant dans la section, l'élève s'engage pour une durée de 4 ans dans la section sportive de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Ainsi, il s'engage à suivre la totalité de l'horaire obligatoire d'EPS et à participer aux compétitions UNSS.

L'appartenance à la section sportive scolaire de football doit entraîner chez les élèves une attitude positive, en sachant que c'est une chance de pouvoir progresser et d'être valorisé dans le sport qu'ils affectionnent, ainsi que d'exprimer des compétences pouvant contribuer à leur réussite scolaire. Ils s'engagent donc à participer au rayonnement sportif de l'établissement.

### ■ *Le suivi scolaire :*

Un bilan est effectué avec les équipes pédagogiques en charge des élèves de la section lors des conseils de classe. Les élèves sont évalués et une appréciation apparaît sur le bulletin. En cas de défaillance ou de baisse trop importante des résultats, la participation aux créneaux d'accompagnement personnalisé ou d'aide aux devoirs peut être rendue obligatoire. De plus, l'élève peut être exclu temporairement de la section le temps de retrouver des résultats scolaires répondant aux exigences.

### ■ *Le suivi sportif :*

Tout au long de l'année scolaire, les élèves seront suivis au niveau sportif (résultats, progression...). Il sera demandé à l'élève de faire un bilan sur ses propres résultats tout au long de sa scolarité en section sportive afin de le responsabiliser et de le rendre lucide sur sa pratique.

La partie de l'image avec l'ID de relation r1d6 n'a pas été trouvé dans le fichier.

## ***Charte d'engagement et de responsabilité au sein de la section sportive football du collège N. Flamel***

Préambule : j'attends de la section qu'elle me donne tous les moyens dont elle dispose pour m'aider à progresser sur les plans scolaires, sportifs et personnels.

Par conséquent :

- 1- **Je m'engage** à ne faire aucune différence entre les cours, l'EPS et le football au niveau de mon travail, de mon comportement et de mes relations l'ensemble des personnes qui sont au collège (élèves, professeurs, personnel).
- 2- **Je m'engage** à prévenir et justifier de toute absence imprévue ou prévisible (téléphoner le jour même au collège).
- 3- **Je m'engage** en cas de blessure, de maladie ou d'état de fatigue à :
  - Bien communiquer et ne pas tricher sur l'évolution de mon état
  - Effectuer une demande de dispense médicale pour l'EPS et le football si l'inaptitude n'est pas ponctuelle.
  - Ne pas m'entraîner en club ou participer au match du week-end sans avis favorable du responsable de la section.
- 4- **Je m'engage** à participer activement à tous les cours d'EPS quelque soit l'activité pratiquée et à communiquer à mon professeur tout problème physique éventuel.
- 5- **Je m'engage** à avoir une tenue et un comportement corrects à chaque entraînement : équipement propre, protège-tibias, chaussures propres, pas de chewing-gum, transport de matériel collectif, respect des installations et des consignes.
- 6- **Je suis informé** que tout avertissement officiel, quels qu'en soient la cause, la discipline ou le contexte, sera examiné et pourra remettre en cause ma participation et mon intégration au sein de la section.

Tout manquement au point 1 sera examiné et sanctionné. Chaque signataire s'engage à respecter la charte et à en accepter les points.

Date et signature de l'élève :

Date et signature du parent ou responsable légal :

## FICHE DE RENSEIGNEMENT :

NOM		Prénom	
Date de naissance		Lieu de naissance	
Adresse			
Téléphone des responsables		Email	
Club actuel		Catégorie actuelle	
Niveau de compétition actuel		Poste	
Fréquence d'entraînement	Jours :	Horaires :	Durée :
Nom de l'éducateur en charge de l'éducateur :		Numéro de téléphone de l'éducateur :	
Qualité à la rentrée :	<input checked="" type="checkbox"/> Externe <input checked="" type="checkbox"/> Demi-Pensionnaire		
Souci de santé éventuel :			

Joindre un certificat de non contre-indication à la pratique du football dans le cadre de la section sportive scolaire **effectué par un médecin du sport**.